



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Marseille, le *13 janvier 2026.*

**Comité ressource en eau interdépartemental (CREi) vendredi 5
décembre 2025 à 14 h 30 dans les salons de la préfecture à Marseille
Compte rendu**

Pièces jointes :

- Participants au CREi du 5 décembre 2025
- Diaporama de support du CREi du 5 décembre 2025

Il est présenté ci-après le compte rendu synthétique du Comité Ressource en Eau Interdépartemental (CREi) du vendredi 5 décembre 2025, qui s'est tenu conformément à l'article 3 de l'arrêté-cadre interdépartemental (ACi) du 26 juin 2024 relatif à la gestion et à la préservation de la ressource en eau dans les systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint-Cassien.

Ordre du jour du comité

1. Point météorologique, hydrologique et des consommations de l'année en cours (Météo-France, EDF, BRGM, OFB, CED, SCP, SEMM)
2. Etat d'avancement de la mise en cohérence des ACD avec l'ACi
3. Point sur la démarche prospective interbassin
4. Présentation de C3Po par le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD)
5. Point sur l'état de la faune piscicole dans les cours d'eau *selon* l'association régionale des fédérations de pêche de Provence Alpes Côte d'Azur (ARFPPMA)

Présidence de séance :

- Didier Mamis, secrétaire général aux affaires régionales (SGAR), représentant le préfet de région, préfet des Bouches-du-Rhône

et en présence de : (voir fiche de présence jointe)

Propos introductifs du SGAR

Le secrétaire aux affaires régionales excuse le préfet, lequel a pris son poste en début de semaine et dont l'agenda ne lui a pas permis de présider lui-même ce CREi.

L'arrêté-cadre interdépartemental signé le 26 juin 2024 porte sur la gestion et la préservation des ressources en eau stockées dans les grands barrages de Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint-Cassien en période de pénurie. Il concerne les six départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur lesquels dépendent de ces réserves pour 2/3 de leurs besoins au global.

La sécheresse de l'été 2022, laquelle avait notamment provoqué le marnage du lac de Serre-Ponçon sur environ 17 m - soit plus de 10 m en dessous de la cote de compatibilité touristique - et des restrictions sur les territoires irrigués par la Durance, a fait prendre conscience à l'ensemble des acteurs de la région de la nécessité d'optimiser la gestion de la pénurie d'eau à l'échelle des ressources stockées.

Ces réservoirs artificiels sont au cœur du système hydraulique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). L'eau y est stockée principalement pour la production hydroélectrique, l'irrigation, l'alimentation en eau potable, ainsi que pour les activités économiques et touristiques. Cependant, en période de sécheresse, la conciliation des usages devient critique notamment entre ceux de l'amont et ceux de l'aval. L'ACi doit permettre la cohésion des décisions relatives à l'eau entre l'amont et l'aval.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté cadre interdépartemental signé le 26 juin 2024, relatif à la gestion et à la préservation des ressources en eau stockées dans les grands barrages de Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint-Cassien en période de pénurie, le comité interdépartemental se réunit au minimum deux fois par an. Une première séance a eu lieu le 10 avril 2025 à Digne les Bains en début de printemps pour évaluer l'état des ressources, leur niveau de recharge et le risque de sécheresse. Une seconde séance est prévue en fin d'étiage estival afin d'établir le bilan de l'épisode de basses eaux. C'est l'objet du comité ressource en eau du 5 décembre 2025.

La pluviométrie de l'année 2025 a été relativement moyenne. Après une recharge hivernale abondante en octobre 2024, suivie d'une période plus sèche au cœur de l'hiver, puis un retour de la pluie avec un enneigement tardif en fin de printemps. L'année a été une succession de périodes sèches et chaudes voir très chaudes, et d'évènements pluvieux abondants. Si ce régime a pu entraîner des niveaux de gravité sécheresse jusqu'à l'alerte renforcée, et même le niveau de crise sur certains cours d'eau, sur les ressources locales, il n'a pas eu de conséquence notable sur le remplissage des grands barrages. MétéoFrance, EDF, le BRGM et l'OFB présenteront plus précisément le bilan de cette hydrologie et hydrogéologie annuelle. Malgré les périodes de chaleur, la consommation est restée conforme à la normale, elle sera présentée pour ce qui les concerne par la CED et la SCP. L'année 2025 n'a donc pas donné lieu à des tensions hydriques sur les ressources stockées.

Compte tenu d'un bilan hydrique qui ne devrait pas générer de débats importants, il est proposé de compléter l'ordre du jour par un état des révisions des arrêtés cadres départementaux puis un point d'avancement sur la démarche prospective interbassin sur les ressources stockées, initiée lors du CREi du 10 avril, laquelle s'appuiera en partie sur le travail de modélisation réalisé par le syndicat mixte d'aménagement de la Durance (SMAVD), appelé C3Po. Ce modèle permet de présenter des futurs possibles de l'équilibre entre les capacités des ressources Durance et Verdon et les besoins en eau en prolongeant les consommations actuelles. Enfin, il est proposé de donner la parole en fin de comité à l'association régionale qui regroupe les associations agréées de pêches et de pisciculture pour présenter l'état de la faune piscicole, deux ans après la grande sécheresse de 2022-2023. Les associations agréées de pêches sont très impliquées dans les comités ressources en eaux. Nous verrons la nécessaire complémentarité entre les observations de terrain faites par les pêcheurs avec celles des collectivités et des services de l'Etat, OFB, DDTM et DREAL.

1. Point météorologique, hydrologique et des consommations de l'année en cours (Météo-France, EDF, BRGM, OFB, CED, SCP, SEMM)

Les organismes compétents présentent un état des lieux de la situation météorologique, hydrologique et des usages de l'eau pour l'année en cours.

Météo-France indique que les cumuls de précipitations sont globalement proches des normales à l'échelle régionale. En revanche, les températures se situent nettement au-dessus des moyennes, avec un mois de juin exceptionnellement chaud. L'été 2025 se classe ainsi parmi les plus chauds observés, confirmant la tendance au réchauffement. L'évapotranspiration potentielle est globalement conforme aux normales, mais des conditions plus sèches sont observées en zones de relief. L'enneigement est déficitaire dans l'ensemble, malgré un épisode plus favorable en fin d'hiver, et l'équivalent en eau de la neige reste inférieur à la moyenne.

À court terme, la tendance climatique demeure orientée vers des conditions chaudes, sans signal clair en faveur d'un scénario pluvieux. À plus long terme, les projections climatiques confirment une accentuation du réchauffement, avec des références actuelles appelées à devenir des situations moyennes à l'horizon des prochaines décennies. En 2050, d'après les modélisations, la pluviométrie et les températures de 2022 seront proches des normales, et une année fraîche en 2100, alors qu'aujourd'hui c'est l'année la plus chaude enregistrée en France.

EDF souligne que le remplissage des ouvrages hydrauliques s'est déroulé dans de bonnes conditions, permettant d'atteindre un niveau de stockage très élevé au début de l'été. Le système Durance-Verdon assure un rôle majeur pour la production d'énergie décarbonée tout en intégrant les différents usages de l'eau et les enjeux environnementaux.

Le BRGM indique que les niveaux des nappes souterraines se situent autour de la moyenne, dans une situation toutefois légèrement moins favorable que l'année précédente, la recharge s'étant concentrée sur la fin de l'hiver et le début du printemps.

Les observations du réseau ONDE montrent que, malgré plusieurs situations d'assec recensées,

l'écoulement reste visible sur la majorité des stations, traduisant une situation globalement satisfaisante à l'échelle régionale.

Enfin, les données de consommation présentées par la CED, la SCP et la SEMM font apparaître des prélèvements relativement modérés, sans évolution notable des pratiques agricoles, les causes de cette situation restant à préciser.

Les présentations n'appellent pas de question de la part des participants.

2 Etat d'avancement de la mise en cohérence des ACD avec l'ACi

Un point d'avancement est présenté concernant la mise en cohérence des arrêtés cadre sécheresse départementaux (ACD) avec l'arrêté cadre interdépartemental (ACi). Tous les ACD des départements sont à jour, il reste le Vaucluse pour la fin de l'année, début d'année prochaine. Les deux départements les plus en avance à savoir les Alpes Maritimes et les Hautes Alpes ont bien intégré la nécessité de revoir la rédaction des restrictions relatives aux ICPE conformément au standard régional, telle que cela avait été demandé par la CCI.

3 Point sur la démarche prospective interbassin

La démarche prospective interbassins qui va être initiée par l'étude « Eau Sud 2050 » est ensuite présentée. Les éléments de cadrage et d'avancement de l'étude sont exposés et figurent dans les supports transmis. Il est précisé que l'étude sera présentée lors de la commission de l'Agora prévue le 17 décembre. Les principes structurants de la phase 3 feront l'objet de discussions spécifiques organisées sous forme d'ateliers. Par rapport au projet C3PO qui est présenté à la suite, la démarche interbassin applique aux ressources locales les modélisations hydro-climatiques pour en déduire, si elles sont insuffisantes, la pression sur la ressource stockée par transfert. Par ailleurs, la démarche inter bassin et son étude de lancement couvrent un périmètre régional.

Les échanges soulignent l'importance accordée à la concertation dans l'élaboration du cahier des charges technique particulier (CCTP), ainsi que la nécessité d'une phase de consolidation. La Région rappelle que cette démarche s'inscrit dans un contexte marqué par la conduite simultanée de plusieurs chantiers stratégiques, notamment le SRADDET et les SAGE. L'Agence de l'eau précise qu'elle est porteuse de la démarche avec la Région et l'Etat, ce qui se traduira par le financement de l'étude. France Nature Environnement rappelle à cette occasion la nécessité de préserver en priorité la ressource locale avant d'envisager des solutions de raccordement à des systèmes extérieurs, en citant l'exemple du département des Alpes-Maritimes. Le SMADESEP indique pour sa part disposer d'une compétence spécifique permettant d'analyser les possibilités d'adaptation des besoins touristiques et qu'à ce titre il souhaiterait être partie prenante.

4 Présentation de C3Po par le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD)

Le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance présente l'outil C3PO, récemment validé par le conseil scientifique. Cet outil a vocation à soutenir les démarches de prospective à l'échelle du bassin versant, en permettant d'identifier des tendances à l'horizon 2100, notamment en matière de sécheresses. Il constitue également un appui à la recherche de solutions face aux enjeux actuels, à travers la construction de scénarios intégrant différentes options telles que la mise en place de réseaux multi-usages, la gestion des transferts vers l'étang de Berre ou encore la création de nouvelles retenues.

Il est loisible de noter parmi les résultats, les évaluations suivantes :

- En hydroélectricité, le débit moyen annuel turbiné à Jouques sera diminué de 12 % en 2050 et 29 % en 2085 par rapport à l'actuel
- La cote moyenne interannuelle de Serre-Ponçon sera plus basse de 5 m en 2050 et 15 m en 2085 par rapport à l'actuelle
- Les restrictions agricoles dont la fréquence de retour est d'environ 1 année sur 10 actuellement, seront de 6 années sur 10 en 2050 et 10 années sur 10 en 2085.

Outre la prospective à moyen et long terme, le SMAVD rappelle la possibilité d'observer les informations relatives à l'hydraulique de la Durance et du Verdon (débits, cotes), en temps réel, sur son site Vigie Durance Verdon.

5 Point sur l'état de la faune piscicole dans les cours d'eau selon l'association régionale des fédérations de pêche de Provence Alpes Côte d'Azur (ARFPPMA)

L'Association régionale des fédérations de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur présente un état des lieux de la faune piscicole. Il est indiqué que le fonctionnement piscicole est globalement faible dans les secteurs situés en aval des bassins versants. Une augmentation des débits réservés, notamment sur la Siagne, est identifiée comme un levier susceptible d'améliorer la situation.

L'association rappelle que si le changement climatique constitue un facteur majeur, les difficultés observées résultent avant tout d'un cumul de pressions exercées sur les milieux aquatiques, pressions que le changement climatique tend à amplifier. Le manque de données disponibles complique toutefois l'identification précise des causes à l'origine des dégradations constatées sur l'état des peuplements piscicoles.

Les pêcheurs estiment que des milieux résilients seront le meilleur rempart à l'adaptation naturelle de nos populations piscicoles. Ils considèrent donc qu'il est urgent et important de mieux prévenir les épisodes extrêmes (sécheresses comme crues), d'anticiper les prises d'arrêtés sécheresse et d'avoir une vision régionale sur des bassins versants interdépartementaux ainsi que de préserver ou restaurer les milieux (zones refuges, continuités écologiques, ripisylve, relations nappes/rivières etc).

Conclusion

Le secrétaire général aux affaires régionales remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité de leur présentation, invite chacun à continuer les efforts entrepris pour optimiser les consommations d'eau et s'adapter au changement climatique et donne rendez-vous fin mars début avril 2026, pour un comité ressource en eau interdépartemental dont l'objectif principal sera de partager un état des stocks constitués pendant l'hiver et préparer la saison estivale.

Fin de séance à 16 h 30.

Le secrétaire général pour les affaires
régionales,

Didier MAMIS

